

Note méthodologique : Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales

Introduction

Les produits intérieurs bruts régionaux sont établis en conformité avec le Système Européen des Comptes 2010 (Sec 2010).

Les comptes des départements d'outre-mer (Dom) sont beaucoup plus complets que les comptes des régions métropolitaines. Ils sont établis par les services de l'Insee dans les Dom. Les indicateurs économiques régionaux des régions métropolitaines (PIB et valeurs ajoutées) résultent d'une régionalisation des indicateurs métropolitains à partir de clés de répartition.

Les PIB et les valeurs ajoutées métropolitains de chaque branche sont égaux à la différence entre les données France entière (établis au début mai de chaque année) et les données Dom. Les données régionales sont ainsi cohérentes avec les données nationales.

Méthodologie

Détermination des valeurs ajoutées régionales à prix courants dans une première phase :

Pour la métropole, l'estimation des valeurs ajoutées régionales des branches marchandes (hors agriculture et finances) repose, en base 2010, sur l'utilisation des fichiers des comptes des entreprises intégrés dans le nouveau dispositif d'Élaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises (ESANE) et des données issues de CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) qui est chargé de localiser l'ensemble de l'activité économique au travers des effectifs et des rémunérations des établissements. Les comptes des entreprises permettent de calculer une valeur ajoutée pour chaque entreprise qui est ensuite régionalisée au prorata de la masse salariale de chaque établissement (données CLAP). Les valeurs ajoutées des établissements sont ensuite agrégées par secteur d'activité et région. Par souci de cohérence avec la comptabilité nationale, la somme des VA régionales de chaque branche est ajustée sur la valeur ajoutée métropolitaine fournie par les comptes nationaux. Par nécessité de simplification, on assimile les secteurs d'établissement à des branches. Les travaux se font en A17 * région.

Les branches non marchandes (et la partie non marchande des branches qui sont en partie marchande et en partie non marchande, telles que la santé, l'enseignement) ainsi que l'agriculture, les activités financières et d'assurance et les loyers imputés font l'objet de traitements spécifiques ; la méthode décrite plus haut ne peut pas être appliquée car la source ESANE ne couvre pas ces champs d'activité.

La valeur ajoutée de l'agriculture est régionalisée à partir d'indicateurs établis par le Ministère de l'agriculture ; les loyers imputés (loyer que les propriétaires occupants se verseraient à eux même) à partir des valeurs locatives des logements concernés. Pour les autres branches, les valeurs ajoutées métropolitaines sont ventilées par région au prorata des rémunérations brutes de CLAP.

Produits intérieurs bruts régionaux à prix courants :

La structure des valeurs ajoutées régionales ainsi déterminée, est appliquée au PIB de la métropole pour en déduire les PIB régionaux sur le même champ.

Des produits intérieurs bruts régionaux « en volume » (i.e. « en volume » chaînés de la base 2010) :

Les PIB régionaux « en volume » sont estimés à partir du PIB national « en volume » à l'aide de la structure des valeurs ajoutées régionales « en volume ». Ces dernières résultent de l'agrégation des valeurs ajoutées régionales « en volume » par branche. Chacune d'entre elles est obtenue en rapportant la valeur ajoutée régionale par branche à prix courants à l'indice de prix national par branche, ce qui équivaut à appliquer la structure des valeurs ajoutées en valeur à la valeur ajoutée en volume de la branche.

Les PIB en volume doivent être utilisés avec prudence car ils ne découlent pas du calcul d'un indice de prix régional :

- faute de sources disponibles, les prix sont supposés évoluer de manière identique sur tout le territoire. C'est bien le cas dans le cadre d'un marché unique où les conditions locales ont une faible influence. Mais en pratique, cette hypothèse peut ne pas être vérifiée pour certaines branches (par exemple, les prix de l'immobilier n'évoluent pas au même rythme dans toutes les régions) ou pour certains territoires spécifiques (en particulier les Dom) ;
- l'indice de prix national d'une branche dépend de la composition de cette branche en sous branches. Or l'importance relative des sous-branches diffère selon les régions. Les indices de branche nationaux ne sont donc que des approximations des indices régionaux qui seraient calculés si la répartition régionale des biens à un niveau plus fin était disponible.